



COMpte-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

Date : 17 juin 2014 – Lieu : Rochefort, salle du Forum des Marais Atlantiques

PIECES ANNEXES

- Liste d'émargement et personnes excusées (ci-joint)
- Diaporama de présentation téléchargeable sur le site internet :
 - www.fleuve-charente.net
 - Rubrique « Prévention des Inondations », sous-rubrique « Accès membres COPIL »
 - Identifiant : papi Mot de passe : copilBV
- Tableau de bord actualisé du PAPI mis en ligne (même chemin d'accès)

ORDRE DU JOUR

M. Louis (EPTB Charente) introduit la réunion et rappelle l'ordre du jour aux membres du comité de pilotage :

- Etat d'avancement des actions PAPI proposé par chaque maître d'ouvrage,
- Etat de mise en œuvre de la Directive Inondation.

ACTIONS EPTB CHARENTE – présentées par M. Lemese

I.F.2 Pose de repères de crues sur le bassin versant de la Charente – cf diaporama

M. Lemese (EPTB Charente) rappelle au préalable que dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire, la pose de repères d'inondation est structurée en trois fiches-actions :

- la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, maître d'ouvrage de la pose de repères de submersion marine dans l'estuaire de la Charente,
- le Syndicat du bassin de la Boutonne (SYMBO), maître d'ouvrage de la pose de repères de crue sur le bassin de la Boutonne,
- l'EPTB Charente, en charge du programme sur le restant du territoire PAPI (ciblage des communes à enjeux).

M. Lemese présente l'action de l'EPTB Charente qui porte sur le fleuve Charente depuis Civray en amont et sur les affluents identifiés comme prioritaires : Aume-Couture, Tardoire, Bandiat, Antenne et Seugne. Une grande enquête avait été lancée auprès de 160 communes avant d'aboutir au programme prévisionnel indiqué sur le diaporama. Le modèle de repère de crue répond à un arrêté ministériel imposant la forme, le contenu et les couleurs. En plus des repères de crues officiels, 7 ou 8 panneaux pourraient être positionnés dans les principales agglomérations afin de représenter différents niveaux de crues historiques en complément des plus hautes eaux connues. Des arrêtés préfectoraux seront demandés pour intervenir sur des sites privés. En effet, le choix a été fait de ne pas construire de supports spécifiques pour poser les repères de crues mais de profiter du bâti existant, en majorité public mais parfois aussi appartenant à des propriétaires privés. L'EPTB passe des conventions avec les communes du programme, définissant les missions de chacun : l'EPTB prend en charge la prestation du géomètre et la fabrication des repères de crues et confie la pose et l'entretien des repères aux services techniques municipaux.

I.F.3 Exposition sur la crue de 1982 – cf diaporama

M. Lemesle (EPTB Charente) explique qu'une petite enquête par questionnaire a été menée auprès des visiteurs de l'exposition en 2013. Parmi ceux qui ont répondu, 50 % inscrivent la volonté de mieux se préparer ou s'informer sur le risque d'inondation. Il indique d'autre part que depuis le mois de janvier 2014, l'exposition initiale composée de panneaux s'accompagne dorénavant de 2 bornes interactives : une borne vidéo tactile qui permet de visualiser différentes photos d'inondations historiques en naviguant sur une carte du bassin versant et de participer à un petit quiz sur l'évolution du territoire du bassin versant de la Charente tant sur le plan urbain que sur le plan rural, une borne audio permet d'écouter des séquences de témoignages sur la crue de 1982 recueillies lors du vernissage de l'exposition à Cognac fin 2012. En début d'année 2014, certaines collectivités étaient réticentes à réserver l'exposition à moyen terme sans savoir si le maire serait reconduit au printemps. Maintenant que les nouvelles municipalités sont en place, l'EPTB va relancer la proposition de mise à disposition de cette exposition.

III.G.1 Assistance à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde – cf diaporama

M. Lemesle (EPTB Charente) présente une carte d'état de réalisation des PCS établie sur la base de données récupérées en décembre 2013 auprès des services interministériels de sécurité civile des préfectures du bassin versant. 16 % des PCS obligatoires restent à réaliser sachant que la progression de réalisation est très satisfaisante depuis le dernier bilan fait deux ans auparavant. La carte établie permet de cibler géographiquement les priorités d'appui à la réalisation des PCS. Quant aux PCS récemment élaborés, il sera nécessaire de les tester par le biais d'exercices-cadres.

I.G.3 Lettre de communication périodique PAPI Charente & Estuaire

M. Lemesle (EPTB Charente) indique qu'un deuxième numéro de la lettre d'information PAPI « Inond'Actions Charente & Estuaire » est en cours de rédaction. Sa publication est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2014.

ACTIONS ETAT – présentées par M. Lemesle

IV.F.2 Révision PPRN Charente de l'agglomération d'Angoulême – cf diaporama

IV.F.3 Elaboration PPRN Aume-Couture – cf diaporama

IV.F.3 Elaboration PPRN Anguienne – cf diaporama

M. Lemesle (EPTB Charente) rappelle que lors du précédent COPIL du PAPI Charente & Estuaire, il avait été décidé d'intégrer une nouvelle fiche action relative aux travaux de réalisation d'un ouvrage de décharge sur l'Anguienne. En effet, si le PPRI était prescrit en l'état, tout un quartier très urbanisé se retrouverait noyé sous d'importantes hauteurs d'eau car le modèle de simulation tient compte de scénarios défavorables d'obstruction de conduites pour cette rivière canalisée. L'ouvrage projeté permettrait que les eaux débordées en cas de crue majeure franchissent le remblai routier de la route de Bordeaux. La maîtrise d'ouvrage est pré-fléchée pour le Grand Angoulême. La volonté du comité de pilotage de rattacher cette action dans le PAPI a contribué à débloquer des financements Fonds Barnier pour cette opération, qui devra être inscrite dans l'avenant PAPI.

M. Louis (EPTB Charente) confirme que les discussions sur ce projet sont en bonne voie.

ACTION SYMBO – présentée par M. Lemesle

I.F.4 Journée d'information annuelle sur les risques d'inondation du bassin de la Boutonne – cf diaporama

M. Lemesle (EPTB Charente) précise que l'édition 2013, basée sur le thème de la crue de 1982, était la première édition d'une série de journées consacrées à l'information sur les inondations du bassin de la Boutonne. La prochaine édition pourrait concerner le lien entre inondations et zones humides.

ACTIONS CG17 – présentées par M. Métayer pour le volet fluvial et par M. Pueyo pour le volet maritime

V.F.1 Etude du dévasement du lit de la Charente dans le secteur de Saint-Savinien – cf diaporama

M. Métayer (CG17) rappelle que cette opération a été prévue en deux temps : les études pour la conception et pour lever les autorisations administratives puis l'inscription en phase travaux par avenant au PAPI en 2015. Le calendrier fixé prévoit la remise des études de conception à la fin de l'année 2014 et le dépôt des dossiers d'autorisation administrative début 2015. Il indique que la principale évolution par rapport au précédent COPIL est la réflexion sur une logique de valorisation des sédiments pour des reconstitutions de sols agricoles, cette mission ayant été confiée à la Chambre d'Agriculture. Le CG17, en tant qu'opérateur sur de nombreuses voies d'eau est confronté à la problématique de filière de revalorisation des sédiments. La réglementation est contraignante et l'idée est d'éviter qu'un sédiment sorti d'une voie d'eau ne soit considéré comme un déchet mais qu'il soit reconnu comme un élément minéral et organique valorisable. Les expérimentations conduites en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur le canal Marans-La Rochelle sont concluantes et permettent de démontrer intérêt agronomique du mélange terre végétale et sédiment. Cette option est en cours de réflexion sur la Charente et présenterait l'avantage de réduire le transport de sédiments et d'avoir des zones de dépôt utilisées sur des temps plus courts.

M. Métayer indique que le dragage hydraulique sera réalisé en amont et en aval du barrage de St Savinien, en utilisant les moyens de dragage du Département : drague par aspiration. Les sédiments seront envoyés sur les terrains de dépôt, séchés puis utilisés pour reconstituer les sols. Le volume qui sera extrait en amont du barrage sera très important et c'est pourquoi le séchage sera organisé sur une plateforme de transfert. Les travaux de dévasement devraient s'étaler sur au moins trois ans car ils nécessitent des conditions de débit suffisantes (conditions hivernales) pour intervenir. 600 000 m³ seront dragués : 400 000 en amont et 200 000 en aval. L'objectif n'est pas de retrouver un profil initial mais plutôt un profil optimal qui serait équilibré ensuite dans le cadre des opérations d'entretien annuel (100 000 m³/an dragués).

M. Métayer ajoute que le cadrage des études environnementales est en cours avec les services de l'Etat. Il mentionne par ailleurs qu'un test a été fait l'hiver précédent avec la DRAC pour s'assurer que le décapage des vases ne mettait pas à jour des vestiges archéologiques. Les premiers retours sont plutôt satisfaisants. Une autre expérimentation est prévue l'hiver prochain : elle consiste à tester les temps de séchage des sédiments sur différentes configurations de lagunes de décantation. Ce test, qui se fera dans le cadre du dragage annuel d'entretien, a récemment obtenu l'accord des services de l'Etat.

V.M.1 Schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente – cf diaporama

M. Pueyo (CG17) explique que l'objectif de cette étude est d'aboutir à un programme d'aménagements couvrant l'estuaire de la Charente et visant à traiter l'aléa submersion marine. Pour ce faire, un modèle hydraulique est en cours de construction et permettra de simuler différents évènements tempétueux ainsi que la conjonction avec une crue de la Charente. Ce modèle sera associé à une cartographie des enjeux (types d'occupation des sols) pour faire ressortir les vulnérabilités. La

simulation permettra de tester ensuite différentes stratégies de protection puis de visualiser l'impact des scénarios d'aménagement.

M. Pueyo cite des exemples de scénarios d'aménagement testés sur d'autres modèles estuariens, celui de la baie de l'Aiguillon notamment : en montant très haut les digues de 1^{ère} ligne situées en berge, la simulation a montré que l'inondation se propageait de manière aggravée vers l'amont. Un scénario alternatif plus plausible consisterait à conforter en l'état actuel les digues de 1^{ère} ligne pour réduire le risque de brèche tout en acceptant la submersion pour des phénomènes extrêmes et à planter des ouvrages de protection à proximité des zones à enjeux, ce qui permettrait de conserver des zones d'expansion. Il ajoute d'autre part, que dans le PAPI, un certains nombres d'actions opérationnelles déjà prévues (Port-des-Barques, le Marrou, quai Libération) pourront être injectées dans le modèle.

M. Pueyo rappelle que la phase de construction du modèle prend du temps, notamment en raison du retard de recueil de données. La récupération des données LIDAR (altimétrie du terrain par laser aéroporté) a été simple tandis que la récupération de la bathymétrie a été plus fastidieuse (seulement obtenue au printemps). Le modèle de simulation va tourner pendant l'été et différents scénarios pourront donc être présentés courant septembre. Des choix de scénarios devront être formulés lors d'un comité de pilotage, pour être ensuite développés technique et convertis en versions Avant-Projets d'ici la fin de l'année 2014 puis être inscrits par la suite dans l'avenant du PAPI.

Mme Barbeau (DREAL) indique que cet avenant pourrait éventuellement passer devant la Commission Mixte Inondation (CMI) en avril 2015.

M. Burnet (CARO) demande si l'on sera en capacité de rédiger un avenant pour cette CMI.

M. Pueyo précise que selon la planification du Service Protection du Littoral, les éléments seront disponibles dès la fin de l'année 2014.

M. Halioua (DDTM) rappelle que ce schéma est une étude au long cours où il faudra d'abord valider la stratégie puis mener les études financières (pour éviter les dérapages constatés actuellement dans les différents PAPI) et enfin conduire les études environnementales.

M. Lemesle (EPTB Charente) attire l'attention sur le fait que la programmation de travaux de ce schéma global de l'estuaire devra s'appuyer sur des Analyses Coût Bénéfice pour être inscrite dans l'avenant PAPI.

M. Pueyo indique que ces ACB ne sont pas prévues dans le cadre de l'étude actuelle.

M. Burnet souhaiterait savoir qui portera les ACB.

M. Lemesle rappelle que dès le départ, quand il avait été envisagé d'utiliser la procédure d'avenant au PAPI Charente & Estuaire, l'EPTB avait insisté auprès des maîtres d'ouvrages sur la nécessité de faire des ACB pour inscrire à terme les opérations en phase travaux. Il explique que les ACB, ici concernées, doivent se faire dans le cadre de l'opération du schéma de l'estuaire.

M. Louis (EPTB Charente) indique donc que ce serait au maître d'ouvrage de l'action de mener ces ACB.

Mme Levinet (EPTB Charente) demande à M. Pueyo si le CG17 sera bien maître d'ouvrage des travaux après la phase étude et s'il a prévu de faire les ACB.

M. Pueyo confirme que le CG17 sera maître d'ouvrage des travaux mais que jusqu'à présent ils n'ont jamais porté d'ACB considérant que c'était du ressort des coordonateurs de PAPI.

M. Métayer (CG17) précise que dans le cadre de l'opération de dévaselement de la Charente, l'ACB est prévue dans la mission IDRA et donc portée par le CG17.

M. Pueyo indique que quand le CG17 mène les ACB, c'est au stade du projet individuel pour le label Plan Submersion Rapide (PSR) mais pas au stade du PAPI.

Mme Levinet explique que les opérations travaux issues de cette étude s'inscriront très concrètement dans un cadre PSR.

M. Simonin (mairie de Fouras) demande sur la base d'un avenant PAPI au printemps 2015, à quel moment les premiers coups de pelleteuse verront le jour à Fouras.

M. Lemesle explique que le scénario d'aménagement issu de ce schéma de l'estuaire fera l'objet d'une hiérarchisation et d'une programmation financière et qu'il n'est donc pas possible aujourd'hui de répondre précisément à cette question.

M. Simonin explique qu'il y a des digues en mauvais état dans le secteur de l'Espérance et qu'il faudrait commencer à s'en préoccuper. Il est inquiet du fait qu'on parle encore d'étude et que rien de concret ne transparaît sur ce secteur, 4 ans après Xynthia, alors que de nombreuses alertes de tempêtes ont ponctué le littoral l'hiver dernier.

M. Halioua explique que 150 M € de travaux ont été validés sur l'ensemble des PAPI et que la priorité est la réalisation de tous ces travaux initialement programmés. Certains travaux ont déjà commencé mais beaucoup d'opérations pourtant prioritaires restent encore à lancer. Pour les futurs avenants des PAPI, il sera nécessaire d'étaler les opérations dans le temps.

M. Lemesle ajoute que la réalisation des travaux dépend des capacités financières et des capacités d'action des maîtres d'ouvrages et qu'il est donc impossible d'intervenir partout la même année. Il y a nécessairement une programmation temporelle à prévoir.

M. Lucas (mairie de Port-des-Barques) indique que beaucoup d'acteurs travaillent sur les projets mais que sur le terrain, la population souhaite connaître les échéances de réalisation concrète. Même si une petite partie des travaux a commencé à Port-des-Barques, l'essentiel du dispositif reste à construire et les citoyens attendent de connaître la date des travaux.

M. Burnet confirme que ce qu'attendent les habitants ce sont des travaux. Mais il faut être prudent et se rappeler qu'il y a eu beaucoup de travaux par le passé qui ont donné des résultats catastrophiques. C'est la mission des élus communaux de clairement informer les administrés de ce qui se fait, des objectifs, du calendrier prévisionnel de l'étude, des travaux. Mais parfois, il faut aussi savoir expliquer qu'il est difficile de donner une date de démarrage de certains travaux. Dans le cas du schéma de l'estuaire, cela dépendra, une fois le scenario développé, de la rapidité de réalisation de l'ACB, de la durée d'élaboration de l'avenant, de sa validation, du positionnement des co-financeurs...

M. Burnet ajoute que les PAPI ne sont tous au même niveau d'avancement. Certains PAPI ont pu dès le départ inscrire des travaux. D'autres PAPI, comme celui de la Charente & Estuaire, comportent une faible part de travaux et une phase étude plus importante. Ce qui est clair aujourd'hui c'est que tout le monde souhaite engager un avenir pour inscrire de nouveaux avant la fin du PAPI (prévue fin 2016). Le sujet est très complexe mais il faut faire preuve de pédagogie.

M. Burnet poursuit en expliquant que pour que le calendrier de l'étude soit respecté, il faut tout d'abord que les élus soient d'accord sur le scénario d'aménagement à retenir et ensuite que le scénario développé soit soumis à une ACB par commune. Un bureau d'étude devra donc être engagé en complément pour réaliser ces ACB.

M. Lemesle précise toutefois que l'ACB n'est pas menée par commune mais par zone protégée par un dispositif cohérent, cette zone pouvant couvrir plusieurs communes ou seulement une partie d'une commune.

Mme Levinet replace dans son contexte la différence du PAPI Charente & Estuaire avec d'autres PAPI de Charente-Maritime. Il se situe en effet dans un secteur plus intérieur, la partie maritime étant dans un estuaire. Il n'était pas possible d'inscrire des travaux immédiatement car ils n'étaient pas définis ou pas facilement définissables et pouvaient potentiellement avoir des impacts sur d'autres secteurs. Le cas de Port-des-Barques est différent car le projet se situe au bout de l'estuaire, en bord de mer. Cette opération était beaucoup plus avancée en terme de réflexion et a pu être inscrite en phase travaux. La démarche voulue du PAPI Charente & Estuaire n'était pas de rester en phase étude mais plutôt d'inscrire des travaux là où c'était possible. Elle souligne que la Commission Mixte Inondation voulait d'ailleurs requalifier le PAPI Charente & Estuaire en PAPI d'intention (= PAPI d'étude) et que l'EPTB Charente s'est battu pour que ce PAPI soit labellisé comme PAPI complet : des travaux étaient inscrits à Port-des-Barques et de plus, il était prévu dès le départ qu'un avenir soit proposé pour inscrire une nouvelle phase opérationnelle.

Mme Levinet ajoute que pour l'Analyse Coût Bénéfice, les acteurs du PAPI devraient être en capacité de s'organiser pour ne pas perdre de temps. La rédaction du dossier d'avenant peut également s'anticiper dès que les éléments sont prêts. Ensuite, la programmation des travaux dépendra de ce qui sera défini, du montant des travaux, de la capacité financière des maîtres d'ouvrages et co-financeurs et des études réglementaires nécessaires.

M. Pueyo informe que le CG17 bénéficie d'un marché à bons de commandes avec des bureaux d'études et pourrait donc commander très rapidement une prestation d'Analyse Coût Bénéfice. Il annonce également que sur l'estuaire de la Charente, les réflexions sont finalement en avance par rapport à d'autres estuaires de Charente-Maritime.

M. Simonin demande au CG17 s'il est possible d'avoir un planning complet de l'opération reprenant toutes les phases jusqu'à la phase travaux pour que les élus puissent communiquer auprès des citoyens.

M. Pueyo essaiera de monter avec les partenaires un planning le plus complet possible, même si tous les paramètres ne sont pas maîtrisables.

M. Lemesle propose qu'une réunion spécifique sur ce schéma de l'estuaire soit organisée pour présenter aux élus concernés la démarche, les objectifs, le calendrier...

M. Lucas indique qu'à Port-des-Barques, les riverains s'interrogent beaucoup sur les travaux et il est nécessaire de comprendre ce qui est important pour eux. Il est urgent d'attendre mais on arrive à un stade où il faut aussi expliquer aux riverains les objectifs et les modalités de renforcement de la protection, mais aussi les limites de ces travaux.

M. Pueyo explique qu'à Port-des-Barques, il y a eu des posters de réalisés, de la concertation, une enquête publique. Une réunion a également été organisée à destination des exploitants ostréicoles mais le taux de participation des acteurs concernés s'est avéré très faible.

M. Burnet ajoute que c'est en premier lieu aux élus municipaux d'aller vers les concitoyens et de faire preuve de pédagogie. Les communes disposent d'outils de communication, site internet, bulletins municipaux et peuvent organiser des réunions publiques.

VII.M.2 Renforcement du dispositif de protection contre les submersions marines de Port-des-Barques – cf diaporama

M. Pueyo (CG17) explique qu'une première tranche de travaux a été réalisée entre septembre et décembre 2013 sur le dispositif de protection de l'avenue de l'Ile Madame. Les deux autres tranches de travaux concerteront l'amélioration du dispositif de la digue en Charente, de la digue des Fontaines et le bouclage du dispositif par une contre-digue au lieu-dit Pierre Menu. Aujourd'hui la version projet et le dossier de consultation des entreprises sont en cours de discussion avec la mairie. Une réunion a déjà eu lieu quelques semaines plus tôt et une autre réunion est en train de se caler pour affiner le projet parcellé par parcelle. La digue allant être rehaussée, l'emprise actuelle va augmenter et prendra donc un peu de place sur certaines concessions ostréicoles. Il existe des options pour réduire les emprises mais elles impliquent des surcoûts financiers importants. Le choix sera fait parcellé par parcelle en fonction de l'activité de l'exploitation.

M. Pueyo indique que la rehausse des digues existantes se fait sur le Domaine Public Maritime mais que pour la création de la contre-digue il y aura nécessité d'acquisition foncière.

M. Halioua (DDTM) rappelle qu'à l'époque de la définition de l'avant-projet, les services de l'Etat avaient fait la proposition d'un tracé de digue moins contraignant et plus court qui pouvait être fermé sur un point haut, sans se prolonger dans la zone ostréicole des Fontaines. C'est un autre tracé qui a finalement été retenu et il ne faudrait pas maintenant que des intérêts particuliers entravent la bonne marche de ce projet prioritaire et le retardent alors qu'il est validé et bénéficie des autorisations administratives depuis plus d'un an.

M. Lucas (mairie de Port-des-Barques) rapporte les propos d'ostréiculteurs qui considèrent que lorsque l'eau entre dans leur exploitation ce n'est pas réellement un problème car il s'agit d'un phénomène normal pour une installation située au bord de l'eau.

M. Métayer (CG17) nuance toutefois cette position rapportée car le tracé du dispositif de protection a tenu compte à l'époque de la demande des ostréiculteurs qui souhaitaient être abrités derrière.

M. Halioua propose que soient rappelées aux ostréiculteurs leurs responsabilités : la demande de protection s'accompagne en contrepartie de la perte de quelques mètres de concession.

M. Lucas souhaite que la réflexion sur le projet aille plus loin que la seule protection et s'intéresse à l'évacuation de l'eau en cas de franchissement des digues.

M. Lemesle (EPTB Charente) explique que c'est pour cette raison qu'une fiche-action sur le ressuyage hydraulique de Port-des-Barques avait été intégrée dans le PAPI, à la fois au stade étude et au stade travaux.

M. Pueyo indique que le dispositif de protection est calé pour Xynthia. Toutefois, pour un évènement supérieur, des franchissements importants peuvent être observés et il est essentiel de prévoir un ressuyage rapide de la zone. Les actions de protection et de ressuyage sont concomitantes dans le PAPI.

M. Halioua rappelle que l'action de ressuyage avait été prise sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

M. Lucas indique qu'aujourd'hui rien n'est lancé pour cette étude. La commune dispose d'une première étude sur le réseau pluvial qui a été réalisée il y a quelques années par l'UNIMA. Mais il est très important pour la commune d'associer la réflexion sur le réseau hydraulique avec le renforcement du dispositif de protection. Il ajoute que c'est une étude assez conséquente pour la commune.

M. Lemesle explique que la commune pourrait s'entourer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour cette opération. Plusieurs bases de travail sont à prendre en considération : l'étude pluviale de l'UNIMA, l'étude du renforcement des digues comportant l'indication des débits de franchissement et l'étude de l'atelier littoral de la DREAL sur la revalorisation des zones déconstruites menée avec une perspective de continuité du fil d'eau de l'intérieur du village vers le chenal du Maréchat.

M. Peden (UNIMA) ajoute que les résultats de l'étude sur le réseau pluvial avaient été fournis à Egis Eau pour son Avant-Projet de renforcement des digues. Réciproquement, l'UNIMA dispose des débits de franchissement simulés dans le projet de digues.

M. Pueyo explique que le CG17 a continué à avancer sur le projet de digues tandis que le projet de ressuyage n'a pas progressé jusqu'à présent.

M. Burnet pense que tous les éléments techniques pour réaliser cette étude sont à disposition et qu'il faudrait maintenant qu'un bureau d'études soit consulté.

M. Lucas indique qu'une réunion est prévue le 4 juillet avec l'UNIMA pour organiser cette étude.

M. Halioua demande si les travaux de rehaussement des digues pourront reprendre en septembre 2014.

M. Pueyo répond qu'il faudra attendre début 2015 car il est compliqué de démarrer des travaux dans cette zone en septembre à l'approche du pic d'activité ostréicole.

ACTIONS VILLE DE ROCHEFORT – présentées par M. Papillon

V.M.2 Etude de protection du quai Libération – cf diaporama

M. Papillon (Ville de Rochefort) explique que la ville est en attente des scénarios du schéma de l'estuaire pour définir l'orientation de cette action. Le calendrier d'avant-PAPI au printemps 2015 exige d'avoir un avant-projet pour fin 2014 pour pouvoir y inscrire la phase travaux. Il indique par ailleurs que la ville a mis en place une protection temporaire du quai qui a évité à 4 reprises cette année que le quai ne soit inondé.

M. Papillon ajoute que cette opération est associée à la réfection du perré maçonné du quai, projet du conseil général dont l'AVP qui a été présenté à l'automne dernier évalue le montant des travaux à 3 M € HT. Les travaux de réfection des perrés et les travaux de protection du quai devront figurer tous les deux dans l'avant-PAPI.

M. Pueyo (CG17) annonce que ce n'est pas son service mais le service Port et Dragage qui gère l'opération de réfection des perrés.

M. Papillon indique que la collaboration entre le CG17 et la ville fonctionne bien. Il ajoute pour passer en phase travaux, il faudra trouver des co-financements.

M. Halioua (DDTM) précise que dans le cadre des PAPI, l'Etat participe à hauteur de 40 % des travaux.

M. Burnet (CARO) rappelle que pour les travaux, la Région participe aussi, à hauteur de 20 %, tout comme le Département.

V.M.3 Diagnostics de vulnérabilité des habitations, bâtiments économiques et bâtiments publics – cf diaporama

Mme Lagorceix (ville de Rochefort) explique que l'opération confiée au bureau d'études Artélia a débuté. Un point a été fait la veille : sur les 600 diagnostics prévus, seuls 168 sont réalisés à ce jour. 230 personnes ont refusé tout contact, craignant que l'on repointe du doigt l'exposition de leur bien aux submersions. Sur les personnes qui ont accepté la discussion, 40 % ont refusé le diagnostic, certains considérant qu'il s'agissait encore d'une énième étude. A l'origine, il n'était prévu de diagnostiquer qu'en zone d'aléa fort et moyen, en bordure de Charente, mais au regard des refus essuyés, l'objectif de 600 habitations diagnostiquées ne sera pas atteint si l'on se cantonne à ces secteurs. Un nouveau point est prévu avec le bureau d'études pour voir si le secteur d'intervention peut être élargi.

Mme Lagorceix rappelle l'objectif de l'étude de diagnostic qui va plus dans le détail que le PPRI, en passant d'un diagnostic à la parcelle à un diagnostic au bâtiment. L'idée est aussi de redonner de la valeur à certains biens qui ne sont peut-être pas inondables quand bien même la parcelle l'est.

Malgré toute la communication mise en place (flyers, courriers nominatifs), les réunions publiques (qui ont malheureusement peu mobilisé) et l'explication pédagogique de l'objectif du diagnostic, l'opération se heurte à beaucoup de refus. L'accueil réservé aux techniciens est parfois tellement tendu, que les rendez-vous sont pris uniquement par téléphone et plus du tout au porte à porte.

M. Papillon (ville de Rochefort) explique qu'il s'agit pourtant d'une étude opérationnelle. L'idée qu'une grande digue protégeant Rochefort est utopique alors que ces diagnostics sont concrets : ils permettent de donner les clés aux gens de la réalité de la situation et des quelques travaux simples qui peuvent permettre de réduire les dommages. Il explique que même en considérant un niveau Xynthia + 20 cm, les hauteurs d'eau dans les maisons ne sont généralement pas énormes ce qui peut réduire psychologiquement l'idée que les gens peuvent se faire de la maison inondable. C'est la première opération de cette envergure lancée dans une ville en France mais on s'aperçoit qu'il faut encore du temps pour que les mentalités évoluent et que les gens admettent qu'ils doivent participer personnellement à l'effort de prévention des inondations.

M. Lemesle (EPTB Charente) explique que sur d'autres territoires en France, la réussite de ces diagnostics est encore moins évidente car les démarches sont souvent basées sur une candidature volontaire des propriétaires qui doivent faire l'effort de contacter la commune pour bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité. A Rochefort, l'opération a le mérite d'aller au-devant des gens puisque le bureau d'études contacte les riverains par téléphone pour leur proposer le diagnostic.

V.M.4 Mise en place de batardeaux à la Corderie Royale – cf diaporama

M. Papillon (ville de Rochefort) explique que l'action consiste à équiper la Corderie Royale d'une quarantaine de batardeaux qui seront mis en place de manière temporaire en cas d'alerte submersion. Des solutions de protection plus générale (protection linéaire de tout le bâtiment) de type boudins gonflables ont été testées mais elles ne sont manifestement pas adaptées à la submersion marine et notamment au clapot. La ville s'est donc réorientée sur le système de batardeaux amovibles, installés au niveau des ouvertures. Deux modèles lui ont été proposés, à l'exclusion des profilés aluminium proscrits par l'ABF.

M. Papillon indique que les dimensions sont pour partie standards. Certaines largeurs devront être adaptées néanmoins. Il estime que les batardeaux seront opérationnels à l'automne prochain.

M. Papillon ajoute que le batardeau amovible peut aussi être une proposition faite dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité. Un appel d'offre commun pourrait être imaginé avec une clé de répartition financière ajustée.

M. Burnet (CARO) annonce que cela s'est fait sur l'Ile d'Aix avec notamment une aide du CCAS pour certains propriétaires. A l'époque (2010-2011), il y avait aussi eu des aides de l'ANAH.

M. Simonin (mairie de Fouras) ajoute que les aides de l'ANAH sont soumises à des conditions de revenu et que tout le monde ne peut donc pas en bénéficier.

M. Texier (commune de Tonnay-Charente) explique que le muret de protection aménagé le long du quai à Tonnay-Charente avait été équipé de batardeaux au niveau des ouvertures d'accès aux escaliers. Le dispositif s'est bien comporté jusqu'à présent.

Mme Lagorceix (ville de Rochefort) indique par ailleurs que la nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde a été présentée récemment en bureau municipal. L'idée maintenant est de tester cet hiver le PCS grâce à un exercice-cadre, qui servirait en même temps de formation aux élus, puis courant 2015 un exercice intégrant les conseils de quartiers et autres instances présentes dans le cadre d'une évacuation pourrait être organisé.

ACTIONS CARO – présentées par Mme Moreau

I.M.1 Pose de repères de submersion marine – cf diaporama

Mme Moreau (CARO) explique que le programme prévoit en particulier la pose de repères sur 11 potelets en zone de marais. L'ABF préconise que les potelets soient des stèles en pierre, plus pérennes. Mais les chiffrages reçus pour ce type de poteau s'élèvent à environ 1200 € HT, ce qui signifie que l'enveloppe PAPI de l'action serait insuffisante. Le programme prévisionnel a été communiqué à la DDTM qui doit rediscuter du projet avec l'ABF.

M. Burnet (CARO) indique que les communes sont re-sollicitées sur les emplacements (nouveaux élus). La CARO attend un retour rapide des communes et notamment des propositions de leur part de déport de certains des points initialement prévus sur des potelets. Les supports existants situés à proximité doivent être envisagés en alternative au scellement de poteaux spécifiques en pierre.

I.M.2 Exposition « retour sur Xynthia » – cf diaporama

Mme Moreau (CARO) explique que l'exposition est en cours de validation par l'Etat avant l'impression. Elle devrait a priori être installée cet été dans la commune de Port-des-Barques. Les communes seront sollicitées pour accueillir cette exposition et un calendrier de diffusion sera mis en place.

M. Halioua (DDTM) indique que la DDTM devrait être en mesure d'émettre les remarques sur le contenu de l'exposition d'ici la fin du mois de juin.

Mme Moreau (CARO) ajoute qu'une 2^{ième} phase est prévue avec la conception d'outils audios et vidéos. L'exposition pourra être prêtée au choix dans sa version complète ou seulement dans sa version roll-up selon la place disponible et le public cible.

M. Burnet (CARO) précise que cette exposition est à présenter en intérieur et non pas en extérieur.

I.M.4 Séminaire « Aménagement et gestion des espaces littoraux » – cf diaporama

Mme Moreau (CARO) explique que cette action sera réalisée à l'automne 2014 et s'adressera aux élus et notamment aux nouveaux élus. L'idée est d'avoir un bagage commun sur la thématique et de préciser le rôle et les outils de l'élu dans la prévention des risques. Suite aux discussions du jour, il pourrait être intéressant d'y intégrer un volet communication de l'élu envers ses administrés.

Mme Barbeau (DREAL) indique que si des économies sont faites dans l'axe 1 du PAPI et notamment sur cette action, il sera possible d'avoir des transferts d'enveloppe pour l'action de pose de repères de submersion marine et d'avoir ainsi plus de moyens si besoin.

VII.M.3 Traitement d'une rupture de continuité de protection au Martrou à Echillais – cf diaporama

Mme Moreau (CARO) explique que cette action concerne le rétablissement et le renforcement d'une berge soumise à érosion. Elle laisse la parole à l'UNIMA, mandatée pour cette étude.

M. Medved (UNIMA) indique que l'opération consiste à renforcer la berge et à rehausser la digue sur un court linéaire. Le planning est concomitant avec l'étude globale sur l'estuaire. Le projet sera intégré dans le modèle de l'estuaire et par itération, une cote d'ouvrage pourra être calée.

M. Medved explique que l'esquisse qui avait été réalisée et intégrée dans la fiche-action du PAPI a été remaniée. Une réunion sur site a eu lieu avec les services de l'Etat pour essayer d'anticiper les aménagements connexes à intégrer en lien avec le classement Grand Site. L'Avant-Projet détaillé devrait être produit pour le mois de septembre. La partie réglementaire à mener sera importante car le site fait l'objet de nombreuses procédures.

M. Lemesle (EPTB Charente) rappelle que cette action avait pu être inscrite dès le départ en phase travaux dans le PAPI et ne nécessite donc pas d'avenant.

Mme Moreau s'interroge sur les formalités en cas de dépassement de l'enveloppe prévisionnelle du PAPI. En effet, lors de la rédaction de la fiche, le secteur n'était pas classé Grand Site. Maintenant qu'il est classé, des prescriptions s'imposent et risquent d'induire des coûts d'aménagement supplémentaires.

Mme Barbeau (DREAL) répond qu'il est toujours possible de faire des économies et qu'il est préférable de rester dans l'enveloppe. L'autre issue consisterait à bénéficier d'économies sur d'autres actions de cet axe 7 du PAPI dans le cadre de la fongibilité des montants d'un même axe.

DIRECTIVE INONDATION – présentée par M. Lemesle

M. Lemesle (EPTB Charente) explique que la mise en œuvre de la Directive Inondation exige de s'intéresser dès aujourd'hui aux futurs PAPI. La Directive Inondation demande aux états membres d'identifier les territoires prioritaires qui devront se doter de programmes d'actions de prévention des inondations, co-pilotés par l'Etat et une collectivité locale porteuse. Deux territoires prioritaires ont été identifiés par la DREAL Adour-Garonne sur le périmètre du PAPI Charente : un TRI sur le fleuve entre Angoulême et Saintes et un TRI sur le littoral, qui va de l'estuaire de la Gironde jusqu'à la Baie d'Yves (un TRI littoral existe aussi au nord de la Baie d'Yves pour ce qui concerne le bassin Loire-Bretagne). Ce dernier TRI recoupe plusieurs PAPI actuellement en phase de mise en œuvre.

Sur ces TRI, une cartographie plus précise des risques est produite pour différents niveaux d'aléa (aléa faible, aléa moyen = PPRI et aléa extrême pour les réflexions en terme de gestion de crise).

La consultation de la cartographie sur le TRI fluvial remonte au mois de janvier et celle sur le littoral est toute récente puisque les communes ont été consultées mi-juin.

Mme Levinet (EPTB Charente) fait remarquer que l'EPTB Charente avait été consulté pour le TRI fluvial mais qu'il ne figure pas dans la liste de diffusion pour le TRI littoral alors qu'il porte un PAPI avec un volet maritime.

M. Lemesle rappelle qu'un plan global de gestion des risques d'inondation (PGRI) sera établi par la DREAL sur chaque district hydrographique et qu'une stratégie locale (SLGRI) assortie d'un programme d'actions devra voir le jour sur chaque TRI. Pour le TRI fluvial, le Préfet pilote de Charente a sollicité l'EPTB pour porter la stratégie ; le conseil d'administration a délibéré favorablement. Sur le volet maritime, la gouvernance va être plus complexe à définir : une stratégie locale avec un portage unique ou plusieurs stratégies à l'image du découpage PAPI d'aujourd'hui ?

Mme Levinet demande à l'Etat des éléments de calendrier et de cadrage sur l'élaboration de la stratégie locale du TRI littoral.

Mme Barbeau (DREAL) indique que selon les territoires, les calendriers risquent d'être différents et que la gouvernance reste à définir sur le TRI littoral.

M. Halioua (DDTM) ajoute qu'aucune décision n'a été prise aujourd'hui pour la gouvernance et qu'il sera nécessaire qu'il y ait des discussions politiques à ce sujet.

M. Lemesle insiste sur la notion de calendrier car d'ici la fin de l'année des arrêtés préfectoraux doivent être pris pour définir les périmètres et les objectifs des stratégies locales. L'exercice de style peut paraître difficile mais il faut se projeter d'ores et déjà sur les futurs PAPI alors que les premiers PAPI sont en phase de mise en œuvre et qu'il est même question d'avenants.

Mme Levinet explique qu'aujourd'hui se pose la question de la continuité du volet maritime du PAPI Charente & Estuaire après la fin de l'actuel PAPI. Il est important pour l'EPTB, mais également pour tous les acteurs présents à ce comité de pilotage, de savoir à quel moment le cadrage sera décidé.

Mme Barbeau répond qu'il y aura nécessairement une continuité dans une structure ou dans une autre et qu'au final les stratégies ne sont pas si différentes d'un PAPI à un autre.

M. Halioua indique ne pas être en mesure d'apporter de réponse aux questions de gouvernance qui sont aujourd'hui posées.

Mme Levinet insiste sur le fait que l'EPTB avait volontairement calé une échéance de PAPI fin 2016 pour s'articuler avec la mise en œuvre de la Directive Inondation. Mais les travaux du schéma global de protection contre la submersion marine, en particulier, se poursuivront après 2016 et il est légitime de s'interroger si cela se fera dans le cadre d'un avenant de prolongation au PAPI ou dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Ces réflexions attendent des réponses rapides pour la continuité des actions.

M. Burnet (CARO) demande s'il pourra être possible lors du prochain COPIL d'avoir un éclairage sur la loi GEMAPI (compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

M. Louis (EPTB Charente) répond qu'il pourra être fait une présentation du texte de loi. Les décrets d'application ne sont eux par encore sortis donc toutes les réponses aux questions ne pourront pas être apportées. Il indique par ailleurs que l'EPTB avait prévu des réunions pour échanger sur la compétence GEMAPI avec les collectivités locales du territoire. Il explique également que l'EPTB Charente a engagé une réflexion pour évoluer en syndicat mixte.

M. Halioua précise enfin que des missions d'appui seront constituées au sein des DREAL de bassin pour accompagner la mise en œuvre de cette loi GEMAPI.

M. Louis remercie les participants et lève la séance.

Compte-rendu rédigé le 14/07/2014 par Stéphane LEMESLE, EPTB Charente



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Comité de pilotage PAPI

Réunion du 17 juin 2014

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	EMARGEMENT
HUIN Paouline	Region Poitou-Charentes		<i>Poitou-Charentes</i>
Dominique Clainé	Département de la Charente Maritime, Mission TIC.		<i>Dominique Clainé</i>
MOREAU Isabelle	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.	i.moreau@agglo-rochefort.fr	<i>Isabelle Moreau</i>
Alain BURNET	CANDI VTP.	alain.burnet@wanadoo.fr	<i>Alain Burnet</i>
Bruno ROISON	conservation des cultures de trésors et conservatoire des écritures		<i>Bruno Roison</i>
Sébastien RUTTO	Aubachien-peyo@cg17.fr		<i>Sébastien Rutto</i>
Bernard HANOT	bertrand.hanot@univ-poitiers.fr		<i>Bernard Hanot</i>
Gérard PEDEN	UNIVIA	gerard.peden@univia.fr	

Réunion 17 juin 2014



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Comité de pilotage PAPI

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	EMARGEMENT
Pascal MASSIOT	Resident Coll Th d'Guesn	pascal.massiot@atash.fr.	
Stéphane LENARD	Ministère PAPI M décon	n.renaud@ecle-deman.fr	
Eric Brunet	Prise de PFT	bruno.evoli@ville-rochefr.fr.	
Guillaume Didard	Ville Rochefort	guillaume.milaud@ville-rochefr.fr	
Stéphanie LAGORCE	Reseau de la rivière Ville de Rochefort	stephanie.lagorce@ville-rochefr.fr	
Eric SIMONIN	Ville de Tonnay et Papi SyfcoP	e.simonin@paros.net	
jean Paul BARRAIS	caue de Charente Tonneur Papi SyfcoP	jean.paul.barrais@charente.caen	
Eve GEORGES	SILYCAF	e.eugeorge@chateaillouplage.fr	

Réunion 17 juin 2014



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Comité de pilotage PAPI

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	EMARGEMENT
Christiane STAUB	Adjointe à la Vie de Charente au sein du Superficie	c. staub@charenteaujourdhui.fr	
Alain Pastinen	Ville de Rochefort	alain.pastinen@ville-rochefort.fr	
Tévier Léonard	Adjoint à la Ville de Tonnay-Charente	tevierleonard@hotmail.com	
Jean-Haïc PINES	Conseiller Municipal de Brétignac Haïc	pinesbre@orange.fr	
Pierre CHANTREAU	Adjoint au Maire de Charente Maritime	chantreau.pierre74@orange.fr	
Patrick Lucas	Adjoint au Maire des Bigues	patrick.lucas@free.fr	
DENEUVE Lydie	Maire de Port des Saques	mairie@ville-portdessaques.fr	
GAILLOT Michel	Maire d'Echillais	m.gaillot@ville-echillais.fr	



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Comité de pilotage PAPI

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	EMARGEMENT
Barbier Yannick	DREAL PC. Les Nouvelles Industries	Yannick.barbier@bretagne.dveloppement-durable.gouv.fr	
Hilaire Sora	MTRI 17	Serge.hilaire@charente-marenne.gouv.fr	
Méauer Guillaume	EPTB Charente	Guillaume.méauer@egp21.fr	
Levivier Cécile	EPTB Charente	Cecile.levivier@charente-marenne.eptb.fr	
Loris Didier	EPTB Charente		
Girouard Adeline	CC Volclosintek	Adeline.girouard@volclosintek.com	
Stephan LEMETRE	EPTB Charente		

Réunion 17 juin 2014

Personnes excusées :

M. DAURE, président du Grand Angoulême
M. BONNEFONT, maire d'Angoulême
M. BEAUCHAUD, président du Syndicat Mixte de l'Angoumois
M. EMARD, président du SYMBO
M. PEYRAUD, DDT de la Charente
M. GODINEAU, président de la CDC des Vals de Saintonge
M. MACHON, maire de Saintes
Mme VEILLET, adjointe au maire de Saintes
M. MACAIRE, président de la Région Poitou-Charentes
M. DEHILLERIN, Agence de l'Eau Adour Garonne